

Ouvrir une église au public : précautions élémentaires

Avant toute chose

- inventaire accompagné d'un plan de localisation des objets et de photographies, à contrôler régulièrement
- bilan de la sûreté possible avec l'aide de la gendarmerie

L'église

- restreindre l'accès des véhicules aux abords immédiats du bâtiment
- s'attacher à ce que les objets ne soient pas visibles de l'extérieur, à travers les fenêtres de la sacristie
- utiliser une seule porte de l'église avec serrure extérieure
- renforcer la fermeture intérieure des autres portes avec des barres de sécurité bloquées par un cadenas
- fermer systématiquement les accès intérieurs
- ne pas cacher de clés à l'extérieur ou à l'intérieur de l'église (sacristie)
- regrouper toutes les clés sur un nombre limité de trousseaux numérotés et conserver la liste sur un cahier où l'on indiquera tous les emprunts occasionnels, même de courte durée
- ne pas laisser traîner d'échelle ou d'escabeau

Les protections mécaniques

- vérifier la solidité des portes et le fonctionnement des serrures (2 points de fermeture au moins)
- protéger les gonds pour en éviter le démontage
- sceller des barreaux anti-effraction aux fenêtres situées à moins de 2,20 m du sol (distants de moins de 0,14m avec une traverse tous les 0,80m, section des barreaux : 4,2 cm, scellement de 8 cm dans la maçonnerie)
- aménager l'entrée par une grille afin de rendre l'intérieur visible sans qu'on y entre
- aménager des espaces trésors, avec constitution de meubles vitrines, aménagement de niches ou condamnation d'une chapelle latérale par une grille de clôture haute fermée par une serrure de sécurité
- installer des cordons pour éloigner des objets les plus fragiles (retables...)
- garder les clôtures anciennes pour tenir le public à distance
- surélever les tableaux les plus petits, les accrocher avec des pattes
- sceller les statues manipulables à 1 ou 2 personnes dont la base se trouve à moins de 2,15 m du sol
- relier les petits objets posés sur les autels par du fil métallique ou nylon résistant lui-même fixé au mur ou à l'autel
- conditionner les objets les plus petits, notamment l'orfèvrerie, dans la sacristie, laquelle est à maintenir fermée
- rendre la sacristie visitable en aménageant les placards en vitrine

La veille humaine

- donner aux voisins les coordonnées des personnes à prévenir de tout comportement ou événement suspect
- informer les voisins des travaux programmés
- moduler les horaires d'ouverture, avec fermeture à l'heure du déjeuner en ville, ou encore en limitant les plages d'ouverture en hiver
- fermer l'église avant la tombée de la nuit
- de préférence assurer une surveillance sur place, quitte à réduire les horaires d'ouverture
- si visite demandée en dehors des horaires habituels, accompagner les visiteurs ou exiger la remise d'une pièce d'identité
- passer régulièrement dans l'église durant les heures d'ouverture
- la ronde précédant la fermeture de l'église se doit d'être la plus complète possible

Action psychologique

- ouvrir la porte à deux battants
- panneau indiquant la mise sous détection électronique du site, caméras factices
- faire savoir que l'inventaire photographique existe
- entretenir les lieux, les fleurir : l'impression d'un édifice habité diminue le risque de vol
- fournir une information aux visiteurs en insistant sur la valeur patrimoniale et non vénale

Sensibiliser la population : la sûreté est l'affaire de tous